

BRUXELLES PATRIMOINES



Une publication de la Région
de Bruxelles-Capitale



DOSSIER
RENTÉE DES CLASSES

N°001
NOVEMBRE 2011





L'École en Couleurs

RESTAURATION DES FAÇADES ET DES TOITURES

NICOLAS CREPLET

Architecte, spécialisé en restauration
du patrimoine (XVII^e-XX^e siècles)

L'École en Couleurs occupe depuis de nombreuses années les bâtiments scolaires situés rue Rodenbach n^{os} 37-39. Œuvre d'Henri Jacobs, cet ensemble de style Art nouveau est classé comme monument depuis le 12 février 1998¹.

Son enveloppe extérieure a récemment fait l'objet d'une restauration soignée. Les travaux ont principalement porté sur la restauration du parement, des ornements et des menuiseries extérieures des façades ainsi que sur les toitures.

Le projet de restauration, qui se distingue notamment par la mise en œuvre de traitements des pierres et du bois, a été étudié et réalisé par l'architecte Nicolas Créplet². Ces interventions savamment dosées contribuent pleinement à la préservation et à la valorisation de ce patrimoine remarquable. Entretenir, c'est conserver !

Sauf mention contraire,
plans et photos de l'auteur

LE PROJET ET LA CONSTRUCTION (1905-1910)

En 1905, l'administration communale de Forest acquiert un terrain rue du Chat (devenue rue Rodenbach), dans un quartier en développement et face aux blocs de logements sociaux élevés en 1903. Le 12 octobre 1905, la Commune décide la construction de l'école et fait appel à l'architecte Henri Jacobs, comme elle l'a fait pour celle du boulevard G. Van Haelen. L'établissement, dont les plans, devis et cahiers des charges furent approuvés respectivement en 1906 et 1907, répond aux exigences de l'époque du point de vue de l'hygiène, de l'éclairage, de l'aération et des infrastructures, en proposant des classes à grand cubage, largement éclairées, de vastes esplanades et de spacieux préaux pour les récréations, les jeux et l'éducation physique³. Suivant les prescriptions officielles, le complexe scolaire intègre l'habitation du directeur, des classes au rez-de-chaussée et une grande cour, un préau couvert, un gymnase, une salle de dessin, une bibliothèque.

Les façades de l'École
en couleur après travaux
(A. de Ville de Goyet, 2011 ©
MRBC-MBHG)

PREMIERS ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES À FOREST

À Forest, les effets de l'urbanisation qui gagne Bruxelles à la fin du XIX^e siècle touchent d'abord la partie basse de la commune. Le haut de Forest conserve en revanche d'importants espaces de verdure jusqu'au début du XX^e siècle⁵. Face à l'augmentation de la population, des mesures sont prises en matière d'enseignement. Elles donnent lieu à l'agrandissement des écoles existantes ou encore à la création de nouveaux établissements scolaires sur le territoire de la commune. En 1845, Forest possède un seul établissement scolaire mixte installé dans un bâtiment qui accueille également des locaux de l'administration. À la fin du XIX^e siècle, les quartiers du Parc et du Pont-de-Luttre connaissent une urbanisation croissante et les enfants habitant le haut de Forest ne sont plus admis dans les écoles des communes voisines. Le Conseil communal décide en 1888 de construire deux écoles : celle du Parc qui est mixte ainsi qu'une autre avenue Van Volxem. Entre temps, les deux établissements scolaires du centre de Forest étant devenus insuffisants, la Commune prend la décision en 1891 de construire un double établissement pour garçons et pour filles sur les plans de l'architecte De Maegdt. La progression démographique se poursuivant, les autorités communales envisagent de doter en 1904 les écoles du centre d'un étage supplémentaire et de construire deux nouvelles institutions dans le haut de la commune. Une double école pour garçons et pour filles est construite dans le quartier du Pont-de-Luttre, boulevard Guillaume Van Haelen ; elle est inaugurée en 1909. La Commune érige en outre une école sur un terrain acquis également en 1905, implanté dans le quartier Berkendael entre les rues Verte et du Chat, aujourd'hui rebaptisées rues Marconi et Rodenbach. L'école est à l'origine réservée aux filles de manière à soulager les effectifs de l'école du Parc qui est alors convertie en école de garçons.

Des plans datés de 1907 indiquent un «Projet d'écoles à édifier dans le quartier du Berkendael (rue du Chat)». Il s'agit de la construction de deux maisons à rue reliant les classes maternelles et primaires par un long couloir. Ces classes, établies respectivement sur un et deux niveaux, entourent un préau couvert. En 1910, des plans complémentaires sont introduits pour agrandir l'école (l'autre moitié du préau couvert avec les classes qui l'entourent). Comme le rappelle la plaque commémorative du hall d'entrée, l'école est inaugurée le 6 août 1911. Les écoles doivent alors inspirer le goût du beau et du bien, selon les conceptions pédagogiques de l'époque que l'on retrouve dans le discours d'inauguration du groupe scolaire Josaphat à Schaerbeek de 1907, également conçu par H. Jacobs⁶. Comme souvent dans les projets d'écoles de H. Jacobs, la partie de la parcelle donnant sur la rue est réduite et s'élargit dans le centre de l'îlot, de manière à profiter au maximum de la disponibilité des autres parcelles à rue. Il ne s'agit donc pas d'un bâtiment scolaire indépendant, mais plutôt d'une série de bâtiments répondant aux fonctions de l'époque : depuis l'entrée au n° 37, un long couloir mène au préau couvert, sur lequel donnent toutes les classes du rez-de-chaussée et du premier étage. Les deux longues façades abritant les classes sont bordées d'une cour de récréation.

LES FAÇADES À RUE ET LEURS MATÉRIAUX

Ainsi, deux façades de type «ville» sont visibles du côté de la rue Rodenbach - l'une mitoyenne, l'autre à trois façades. Le n° 39 accueillait à l'origine le logement de la directrice (Fig. 1). Cette maison était complètement séparée du n°37 (Fig. 3). Aujourd'hui, il existe un passage qui relie les deux maisons, par la loge du concierge. Les façades des deux maisons à rue, quoique faisant partie d'un même projet, sont clairement différentes, tant par leur fonction que par leurs matériaux, comme

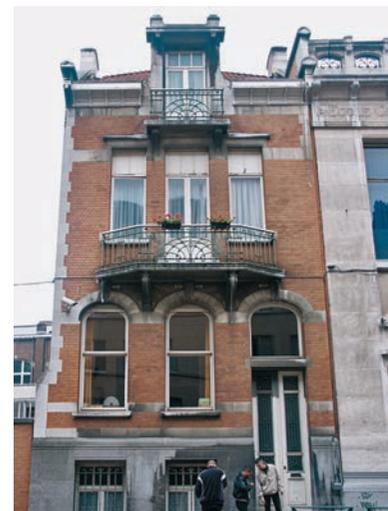


Fig. 1
La façade du n° 39 avant travaux.

c'était le cas pour les trois maisons de l'avenue Maréchal Foch à Schaerbeek, construites à la même époque par H. Jacobs. Les maisons «bourgeoises» sont ainsi intégrées à la rue. Seule l'inscription de la façade du n°37 signale aux passants la présence d'une école. D'une grande sobriété, la façade est constituée d'un parement de pierre blanche élevé sur soubassement en pierre bleue. Une large arcade souligne l'entrée principale du bâtiment. Sa partie supérieure est ornée des armes de la commune et présente une décoration florale typiquement Art nouveau (que l'on retrouve par ailleurs sur d'autres bâtiments de H. Jacobs, comme à l'école Josaphat ou à la maison située au n° 7 de l'avenue Maréchal Foch). De part et d'autre de l'entrée, une fenêtre éclaire à gauche la loge du concierge et à droite la salle d'attente. Quatre fenêtres illuminent la bibliothèque à l'étage. L'inscription «Ecole

Seule l'inscription de la façade du n° 37 signale aux passants la présence d'une école. D'une grande sobriété, la façade est constituée d'un parement de pierre blanche élevé sur soubassement en pierre bleue.

communale Gemeenteschool» figure sous la corniche à consoles Art nouveau. Une balustrade en attique ajouré et agrémenté de ferronneries couronne

**Fig. 2**

Les deux maisons avec, à gauche, le muret avec sa porte au début du siècle (collection Dexia Banque).

**Fig. 3**

La façade du n° 37 avant travaux (A. de Ville de Goyet, 2006 © MRBC-MBHG).



indice: A	date: 19-03-2007	FAÇADE AVANT 37	échelle: 1/50	plans: 1/8
Ecole en Couleurs		Crépit Nicolas architectes rue Méhanna, 12 à 1000 Bruxelles 1000 BRUXELLES	Maitre de l'ouvrage tel.: 02 503 24 64 fax: 02 503 24 64	



indice: A	date: 19-03-2007	FAÇADE AVANT 39-41	échelle: 1/50	plans: 2/8
Ecole en Couleurs		Crépit Nicolas architectes rue Méhanna, 12 à 1000 Bruxelles 1000 BRUXELLES	Maitre de l'ouvrage tel.: 02 503 24 64 fax: 02 503 24 64	



indice: A	date: 19-03-2007	FAÇADE LATÉRALE 39	échelle: 1/50	plans: 3/8
Ecole en Couleurs		Crépit Nicolas architectes rue Méhanna, 12 à 1000 Bruxelles 1000 BRUXELLES	Maitre de l'ouvrage tel.: 02 503 24 64 fax: 02 503 24 64	

Fig. 4, 5, 6
Le projet d'intervention sur les trois façades.



Fig. 7

Le résultat du nettoyage des surfaces des pierres n'est pas homogène, du fait des salissures tenaces occasionnées par les ruissellements.

fut constatée entre le balcon du premier étage et le seuil d'une fenêtre. Afin de renforcer la stabilité de la lucarne en pierre d'Euville, les ferrures situées dans la partie haute ont été consolidées et traitées contre la corrosion. La pierre arrondie située à gauche présentait un gros éclatement et a été réparée. Une des deux pierres surmontant la lucarne a été tournée afin de la remettre dans le bon sens.

RESTAURATION DES MENUISERIES EXTÉRIEURES

Un grand soin a été apporté à la conservation des châssis, pièces maîtresses de l'architecture scolaire à cette époque. Soigneusement répertoriés, ces éléments ont fait l'objet d'une étude préalable. Chaque pièce a été examinée.

Cette évaluation a permis de déterminer avec précision en amont des travaux quelles pièces devaient être restaurées ou remplacées. On a pu ainsi établir que les châssis des façades à rue se trouvaient dans un état satisfaisant de manière générale. Ils ont tous été restaurés et aucun d'entre eux n'a dû être entièrement remplacé. Au contraire, les remplacements de pièces ont été limités au minimum. Par exemple, il a fallu remplacer les pièces d'appui des deux châssis du sous-sol, au n° 37. Noyées dans une dalle de béton dépourvue de système d'évacuation d'eau, celles-ci étaient pourries.

La conservation des mécanismes d'ouverture des châssis de grande dimension, aux rez-de-chaussée des deux immeubles, a posé des difficultés. Les menuiseries comportent une imposte

coulissante vers le bas et un ouvrant coulissant dans le sens inverse. Leur manipulation est peu aisée vu leur taille. Ceux du n° 39 ont été conservés et bloqués. Par contre, il a été possible de conserver les mécanismes d'ouverture des châssis du rez-de-chaussée du n° 37 comme à l'origine. En outre, ces châssis étaient les seuls à avoir conservé leurs volets en bois. Ceux-ci ont été entretenus et le système d'ouverture et de fermeture a été réparé. Au n° 39, la dimension imposante des cadres ouvrants des châssis du premier étage avait provoqué au fil du temps des déformations. Le remplacement du vitrage simple par un vitrage feuilleté de 8 mm d'épaisseur a permis de renforcer le cadre en le bloquant dans sa feuillure approfondie et en diminuant sa torsion afin d'empêcher au mieux sa déformation.

Une fois la réparation et les restaurations achevées, les châssis ont été peints après décapage des pièces. Pour l'ensemble des menuiseries, le choix de la couleur à appliquer a été défini sur la base d'études stratigraphiques⁵. Le verre feuilleté permet également de répondre aux questions de sécurité (intrusions, ballons, enfants, ...) et bénéficie d'une résistance thermique de 3,3 w/m²k. La feuille de verre extérieure imite le verre étiré. Au n° 37, du fait de la présence d'un faux plafond dans les classes du premier étage, les vitres des impostes ont été remplacées par des vitrages opaques et les menuiseries ont été peintes en blanc. Les autres châssis ont été peints après décapage et restauration suivant le résultat d'une étude stratigraphique.

LA FAÇADE LATÉRALE DU N° 39

Cette façade, constituant un mur mitoyen avec le n° 41, était en bon état de conservation. Elle est composée d'une maçonnerie de brique blanche sur un soubassement de pierre bleue, complétée de pierres d'Euville qui forment des bandeaux ou des linteaux de fenêtres et un enharpelement à l'angle avec la façade avant. Cette façade est couronnée d'une balustrade en attique flanqué de deux cheminées (Fig. 8). Elle avait été transformée par l'installation d'un sanitaire

LE TRAITEMENT DES PIERRES

Une fracture induira généralement un ou plusieurs brochages; une épaufrure fera prioritairement l'objet d'une réparation par greffe, et parfois par mortier minéral. Une reconstitution a été envisagée pour les pierres disparues. Autant que possible, ces réparations sont portées sur des plans.

Le mortier minéral est appliqué en réparation lorsque la greffe s'avère disproportionnée. Il est principalement utilisé pour reboucher les trous. Il requiert une épaisseur minimale d'environ 2 cm. Pour des réparations plus importantes ou plus exposées, il demande des armatures - celles-ci sont à éviter pour des raisons de tenue dans le temps. Le mortier peut être travaillé pour obtenir une surface similaire à celle de la pierre environnante.

- L'agrafage constitue une pratique ancienne pour solidariser deux pierres: elle consiste à engraver un fer en forme de U pour créer un pont entre les deux éléments. Il faut néanmoins être attentif à la corrosion de cet élément restant partiellement en surface.

- Le brochage signifie le forage en continu dans les deux morceaux à solidariser, l'insertion de tiges en acier inoxydable scellées chimiquement, l'injection le cas échéant dans la fracture d'un coulis de chaux ou d'une colle, la réparation visuelle de la fissure et du percement en surface à l'aide de mortier minéral.

- La greffe implique une découpe propre et parallélépipédique dans la pierre saine, l'implantation d'un nouveau morceau de pierre, broché intérieurement et collé. La découpe étant nette, la jonction entre les deux éléments doit être quasi parfaite, assemblée avec une précision de moins d'un millimètre. Le greffon est taillé (mouluré ou sculpté) avant sa mise en place. Une finition de surface peut permettre au greffon de mieux se confondre à la pierre environnante. La pierre choisie pour remplacer le morceau défectueux doit être de même provenance, structure et couleur que la pierre d'origine. La greffe est également possible pour des morceaux qu'on a pu récupérer: il n'y a alors pas de découpe et le morceau est directement rattaché et broché.

La pierre bleue ne pose généralement pas de problème: elle est dure, facile à réparer, résistante à la pollution et au nettoyage. La pierre d'Euville, quant à elle, est beaucoup plus délicate. Ce calcaire de Meuse (France) a été abondamment utilisé à Bruxelles pour sa grande blancheur. Elle peut être classée en deux grandes qualités: «marbrière» et «construction». C'est la faible dureté de la seconde catégorie qui pose des problèmes: elle a été souvent sélectionnée pour la taille de moulure ou de bas relief et a la caractéristique d'avoir une porosité très



Concrétion due aux agents atmosphériques sur la pierre d'Euville.



Nettoyage de la pierre d'Euville: sablage hydropneumatique ponctuel en complément du nettoyage à la vapeur.



Résultat satisfaisant après nettoyage de la pierre particulièrement encrassée.

ouverte. Un mécanisme chimique provoqué par la pénétration des eaux d'intempéries polluées par les pluies acides et autres agents dissout le liant de la pierre qui s'agglomère en surface avec les poussières sous la forme de concrétions noirâtres. Le processus n'est pas arrêté par la constitution de cette couche. Le mécanisme continue de déstructurer la pierre en profondeur jusqu'à atteindre plusieurs centimètres, surtout lorsque la pierre est moulurée ou sculptée du fait qu'elle présente une surface exposée très importante. Ce phénomène provoque la perte de matière (chute de plaque) qui diminue la qualité de lecture du bâtiment. Ces dommages ne sont pas réparables. Il s'agit de ralentir le processus de dégradation en diminuant la pénétration des eaux d'intempérie. L'application d'un consolidant remplissant la large porosité de la pierre et d'un hydrofuge ensuite permet de retarder ce dommage, ainsi que l'encrassement.

LE TRAITEMENT DU BOIS

En amont des travaux, une analyse pour chacun des cadres de menuiserie et de leurs quincailleries est réalisée de manière systématique pour aboutir à un tableau synoptique des dommages et réparations. Les interventions ponctuelles sur le bois procèdent identiquement à celle de la pierre: par greffe ou résine. Lorsque l'ensemble d'un élément est endommagé, il peut être remplacé complètement: un rejet d'eau, une pièce d'appui, ... par une pièce de même essence et profil, ou un cadre en entier le cas échéant. Les assemblages peuvent être renforcés par un nouvel enfourchement lors du remplacement d'une des pièces, par le remplacement des chevilles ou par l'utilisation de résine. Si le vitrage de remplacement est plus épais, la feuillure peut être approfondie si l'épaisseur de la pièce le permet. La protection du bois est assurée par l'application d'un vernis ou par une peinture sur un bois décapé préalablement de ses anciennes couches afin de redonner une lecture vive des châssis et d'assurer un système de protection cohérent et adhérent. L'étude stratigraphique aura déterminé préalablement les teintes.



Remplacement d'un ouvrant en façade arrière. Détail de la gueule de loup, vue par en-dessous.



Fig. 8
La façade latérale
du n° 39 avant travaux.



Fig. 9
Restitution du balcon
des combles.



Fig. 10
Protection de la ferronnerie
et mise en peinture des menuiseries reconstituées.

rappliqué dans une baie qui donnait sur un balcon. La restitution du balcon initial à la place du sanitaire suspendu a pu être envisagée grâce aux plans anciens et aux traces laissées dans le parement. Les consoles ont été retrouvées noyées dans la maçonnerie. La dalle en pierre bleue a été reconstituée (Fig.9). Le dessin du garde-corps est le fruit d'une réinterprétation. L'imposte étant encore existante, seules les portes de l'ensemble vitré y donnant accès ont dû être reconstituées (Fig. 10).

La poutrelle métallique servant de linteau de baie du rez-de-chaussée était fortement corrodée. L'affaissement aux extrémités avait provoqué deux cassures de la pierre située au-dessus de la poutrelle. Celle-ci n'assumait plus correctement son rôle structurel et son état ne permettait pas d'envisager une restauration. Cet élément a donc fait l'objet d'un remplacement à l'identique, incluant la reproduction de sa décoration d'origine, les rosaces décoratives.

La balustrade en attique composé de piliers et de pierres taillées en arc laissant des jours garnis de ferronneries présentait les mêmes pathologies que celui du n° 37, mais son état de conservation était nettement moins satisfaisant. Le désordre le plus préoccupant concernait la stabilité des deux cheminées surplombant la façade latérale. La plupart du mortier de rejointoiement ainsi que le mortier de construction avaient disparu ou étaient à l'état pulvérulent. Le remplissage de parement en brique blanche au centre de la face des deux cheminées était tout à fait instable et non adhérent (Fig.11). Les pierres d'Euville en face avant basculaient vers la rue du fait de la disparition des joints (Fig.12). Elles pouvaient éventuellement glisser malgré le fait qu'elles étaient toujours en place grâce à leur poids et à la pierre de couverture de cheminée qui les retenait. Les pierres et les briques étaient elles-mêmes dans un état satisfaisant de conservation. Par contre, les ferronneries manifestaient

un tel état de corrosion que certaines parties avaient presque complètement disparu. Le gonflement des ferronneries avait provoqué presque systématiquement l'éclatement de pierre au niveau de leurs ancrages. Tenant compte de l'état de corrosion (Fig.13) de chaque élément, les interventions suivantes ont été préconisées: dépose et repose complètes de tous les éléments de la balustrade en attique jusqu'au niveau des ferronneries; réparation des pierres par mortier minéral, brochage ou greffe selon le type de désordre; restauration d'une des cinq ferronneries et réfection à l'identique des autres (Fig. 14).

LES FAÇADES ARRIÈRE

L'enduit au ciment des façades arrière des n°s 37 et 39 était dans un état de conservation relativement satisfaisant (Fig. 15). Le nettoyage et la réparation de la façade se sont avérés malgré tout assez difficiles: changement de coloration



Fig. 14
La balustrade en attique après restauration.



Fig. 11, 12, 13

La balustrade en attique : état avant restauration : fractures et épaufrures de pierre, évidements des joints, corrosion très avancée des ferronneries.



de l'enduit suite à des dégâts d'infiltration, difficulté de trouver une bonne composition d'enduit pour effectuer les réparations discrètes de quelques fissures. Certains joints imitant la pierre ont été complétés après les travaux de nettoyage. Les descentes d'eaux pluviales en désordre et en fin de vie ont été totalement remplacées et réorganisées. Les corniches étaient dans un bon état. Un seul remplacement a été nécessaire, à l'angle de la façade arrière du n° 37. Les boiseries démontées ont été re-fixées et réparées. Les caches des trous de boulin, fortement corrodés, ont été pour certains remplacés.

Quant aux châssis, leur état général était beaucoup moins satisfaisant que ceux des autres façades. Quelques ouvrants avaient disparu et le bois des menuiseries restantes était souvent desséché. Les châssis ont été pour la plupart restaurés et les parties disparues ont été reconstituées.



Fig. 18
Carreau de porcelaine existant.



Fig. 19
Pose des carreaux de manière traditionnelle.

NOTES

1. L'arrêté de classement du 12 février 1998 stipule que sont classées comme monument, les façades, les toitures ainsi que les parties intérieures suivantes du n° 37: le hall d'entrée, le grand préau couvert et le couloir d'accès de l'école.

2. Les architectes Thierry Lamy et Bruno Vellut sont les auteurs des interventions précédentes sur le bâtiment. On leur doit le remaniement des baies en 1994. D'autres transformations avaient alors été projetées: amélioration des sanitaires, augmentation de la sécurité en créant de nouveaux accès et accroissement de la surface de bureaux. Cette dernière transformation n'avait pas été réalisée, de même que la suppression du sanitaire de la façade latérale pourtant prévue aux plans (archives de la Commune de Forest: TP 21646).

3. VERNIERS, L., *Histoire de Forest lez Bruxelles*, éd. A. De Boeck, Bruxelles, 1949, p. 239-253.

3b. Au sujet des écoles d'Henri Jacobs et de l'école Josaphat, voir dans ce même numéro, les articles de F. Jurion, p. 27 et celui de J-M Basyn, p. 37

4. Extraits de l'étude historique réalisée par Marie-Noëlle Martou en 2007 pour la demande de permis de bâtir pour la restauration des façades et toitures des immeubles à rue de l'Ecole en Couleurs.

5. Forest à la recherche de son Passé, Abbaye de Forest, 26 octobre - 11 novembre 1979, p. 1.

BIBLIOGRAPHIE

Art et architecture publics, Mardaga, Sprimont, 1999.

Trois architectes schaarbeekoïses, Maître de l'Art nouveau, Frans Hemelsoet, Henri Jacobs, Gustave Strauven, Schaerbeek, CRHU, 1993.

L'Académie et l'Art nouveau, exposition organisée par les Amis de l'Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles, asbl, 1996.

DE RE, N., *Henri Jacobs, mémoire de fin d'étude*, ISAE La Cambre, Bruxelles, 1998.

DE SALLE, J., «*Bruxelles d'une Ville à l'autre ou Bruxelles de la capitale de la Belgique à la métropole européenne*», *Un siècle d'architecture et d'urbanisme 1900-2000*, Mardaga, Sprimont, 2000.

DEMEY, Th., «*Les écoles de Henri Jacobs (1864-1935)*», in *Histoire des écoles bruxelloises*, Collection Bruxelles, Ville d'Art et d'Histoire 39, Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, 2005.

DUBREUCQ, J., *Forest en cartes postales anciennes*, 1978.

PEIREN, Pr., *Monographie de la Commune de Forest Vorst*, éd. des Presses Em. Lambin, sd.

VAN LOO, A. (sous la direction de), *Dictionnaire de l'architecture en Belgique de 1830 à nos jours*, Fonds Mercator, Anvers, 2003.

VERNIERS, L., *Histoire de Forest lez Bruxelles*, éd. A. De Boeck, Bruxelles, 1949

Restoring L'École en Couleurs

For many years, the Ecole en couleurs has occupied the school buildings at Rue Rodenbach No 37-39 in Saint-Gilles. This Art Nouveau style complex was designed by architect Henri Jacobs in 1907 and has been listed as a monument since 12 February 1998¹. The school complex is actually composed of a number of buildings spread over the area inside the block. The outer shell of the buildings along Rue Rodenbach, that have an air of middle-class houses, recently underwent a painstaking restoration. The restoration work chiefly concerned the facing, ornaments and external woodwork of the facades, and the roofing. The restoration project, noteworthy for the treatments of the stone and woodwork, was designed and supervised by architect Nicolas Créplet². The measured application of these treatments makes a crucial contribution to the conservation and enhancement of this remarkable heritage. Maintenance is conservation!

COMITÉ DE RÉDACTION

Stephane Demeter, Paula Dumont,
Cecilia Paredes et Jean-Marc Basyn,
avec la collaboration de Anne-Sophie Walazyc
pour le cabinet du Ministre-Président
Charles Picqué

COORDINATION DE PRODUCTION

Koen de Visscher

RÉDACTION

Dossier : Françoise Jurion-de Waha,
Harry Lelièvre, Muriel Muret, Jean-Marc Basyn,
Nicolas Creplet, Barbara Van der Wee,
Françoise Boelens

Varia : Anne-Sophie Augustyniak

News : Françoise Boelens, Ann De Graeve,
Éric Demelenne, Paula Dumont,
Catherine Lerclercq, Harry Lelièvre,
Brigitte Vander Bruggen, Thierry Wauters

GRAPHISME

supersimple.be

IMPRESSION

Dereume Printing

ÉDITEUR RESPONSABLE

Patrick Crahay, Direction des Monuments
et des Sites de la Région de Bruxelles-Capitale,
CCN - rue du Progrès 80, 1035 Bruxelles

Les articles sont publiés sous la responsabilité
de leur auteur. Tout droit de reproduction,
traduction et adaptation réservé.

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

La majorité des documents ont été fournis par
les auteurs et proviennent de diverses collections
(références mentionnées à chaque illustration).

IMAGE DE COUVERTURE

École de la cité-jardin La Roue à Anderlecht
(© www.sergebrison.com, 2008).

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AAM – Archives d'Architecture Moderne

CRMS – Commission royale des Monuments
et des Sites

IRPA – Institut royal du Patrimoine artistique

MRBC – Ministère de la Région de Bruxelles-
Capitale (Centre de documentation de
l'Administration de l'Aménagement du Territoire
et du Logement)

*Malgré tout le soin apporté à la recherche des
ayants droit, les éventuels bénéficiaires n'ayant
pas été contactés sont priés de se manifester
auprès de la Direction des Monuments et des
Sites de la Région de Bruxelles-Capitale.*

ISSN

2034-578X

DÉPÔT LÉGAL

D/2011/6860/014